



### **Question écrite posée par Madame Michaux : Confinement et violences**

Bonjour

En décembre 2019 et à l'initiative d'Isabelle Maduda, notre commune a adopté la motion l'engageant dans la lutte contre les violences et discriminations à l'égard des femmes et reconnaissant le féminicide.

Avec le confinement, davantage de femmes sont confrontées à des situations compliquées que beaucoup connaissaient déjà avant : stress de l'enfermement, quotidien avec l'agresseur, contrôle permanent des communications et des sorties, montée des tensions dues à la promiscuité.

Les risques d'aggravation des violences et de passage plus fréquent aux violences physiques et sexuelles dans les familles ont augmentés considérablement.

Plusieurs associations féministes ont lancé un message d'alerte à ce sujet, comme l'association Femmes de Droit. L'asbl Vie Féminine a adapté ses activités : elle a renforcé ses permanences juridiques et sociales et a reçu l'autorisation de la Région Wallonne de les effectuer par téléphone, ce qui n'est pas le cas en temps normal où il leur est demandé de les organiser physiquement.

Pouvez-vous me dire si la commune a aussi adapté son implication dans la lutte contre ces violences durant cette période malheureusement propice aux violences ?

Si oui quelles mesures ont été mises en place ?

Est-ce que la Police a été particulièrement sensibilisée à ce problème ?

D'avance je vous remercie pour vos réponses.

Bien à vous

Valérie Michaux, le 13 mai 2020

### **Réponse de Monsieur Roberti :**

Madame la conseillère, merci pour vos questions.

Au sujet de la police, cette question a pu être posée au Conseil de police du 27 avril 2020, je vous livre la réponse donnée par le chef de corps.

À niveau de la Commune, nous nous sommes engagés pour lutter contre la recrudescence crainte. Les services de prévention et du CPAS sont mobilisés pour soutenir les situations particulières connues et qui apparaîtraient. Le réseau associatif a lui aussi été mobilisé pour veiller et accompagner les victimes vers des démarches difficiles qui peuvent mettre fin aux violences.

Forest participe également activement et très concrètement à la mise en œuvre du plan de la Cocof pour mettre à l'abri les victimes de violences intrafamiliales. L'extrême confidentialité des solutions de refuge m'empêchent aujourd'hui de vous détailler notre action pour ne pas mettre en péril le dispositif.